



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JANVIER 2018**

BUDGET 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le huit janvier deux mille dix-huit, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mélanie Larente, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présentes : Mesdames Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière et Annie Meilleur, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée extraordinaire portant sur le budget 2018.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, André-Marcel Évéquoz, procède à la lecture de l'ordre du jour.

18-01-001

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**POINT 4
PÉRIODE DE QUESTIONS - PUBLIC**

Quelques citoyens, trois (3), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

18-01-002

POINT 5
ADOPTION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL ET PUBLICATION

ATTENDU QUE les revenus s'établissent comme suit :

Revenus	Montant
Taxation 2018	692 690 \$
Compensations tenant lieu de taxes	35 864 \$
Autres revenus de sources locales	37 270 \$
Subventions	80 689 \$
TOTAL DES REVENUS	846 513 \$

ATTENDU QUE les dépenses s'établissent comme suit :

Dépenses	Montant
Administration générale	269 550 \$
Sécurité publique	90 242 \$
Transport routier	134 458 \$
Hygiène du milieu	143 883 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	56 879 \$
Loisirs et culture	88 664 \$
Autres dépenses	29 821 \$
Revenus et dépenses d'investissements	33 000 \$
Conciliation à des fins fiscales	33 783 \$
Affectations des surplus	(33 767 \$)
TOTAL DES DÉPENSES	846 513 \$

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Les prévisions budgétaires de la Municipalité de Mont-Saint-Michel pour l'année 2018, à l'intérieur desquelles les revenus au montant de 846 513 \$ sont égaux au total des charges et affectations nettes, soient et sont, par les présentes, adoptées.
2. Un document explicatif du budget 2018 soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques comprises sur le territoire de la municipalité, à même le journal municipal « Le P'tit Rapide des Cèdres » - Édition spéciale - Budget 2018 et publié également sur le site internet de la Municipalité.

18-01-003

POINT 6
TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2018, il y a lieu de déterminer pour cet exercice financier les taxes, tarifs et compensations qui seront exigés des contribuables pour les services dont ils bénéficient;

ATTENDU QUE par les règlements 06-122, 86-73, 03-114 et 12-145 la Municipalité de Mont-Saint-Michel peut modifier, par résolution, les taux, les tarifs et les compensations pour divers services;

ATTENDU QUE l'évaluation foncière imposable est de 61 826 300 \$;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Pour l'année 2018 les taux, les tarifs et les compensations, soient les suivants :

CODE DE TAXE	TITRE - TAXE	TAUX / TARIF
1	Foncière	0,87 ¢ / 100 \$
1	Foncière agricole (EAE)	0,85 ¢ / 100 \$
110	Eau	275 \$
111	Eau – Pied linéaire	0,35 ¢ / pied
112	Règlement 15-163 – Infrastructures eau potable	185 \$ / par unité
130	Ordures - Résidence	180 \$
131	Ordures – Commerce	200 \$
133	Ordures - Bac supplémentaire – Résidence	180 \$
134	Ordures – Bac supplémentaire – Commerce	200 \$
135	Compensation – Roulotte	100 \$
190	Ordures – Roulotte	180 \$
191	Permis de séjour – Roulotte	120 \$

18-01-004

POINT 7
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit, chaque année, adopter un Programme des immobilisations retenues pour les trois exercices financiers subséquents (PTI);

ATTENDU QUE la programmation des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Mont-Saint-Michel vise à :

- Lui fournir un outil de planification des investissements compte tenu des ses priorités de développement et des ressources financières dont elle dispose;
- Lui permettre d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs;
- Lui permettre d'élaborer son calendrier de réalisation des règlements d'emprunt tout en l'aidant à connaître ses besoins de financement.

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le programme triennal d'immobilisations 2018, 2019 et 2020 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Le programme triennal d'immobilisations 2018, 2019 et 2020 fait partie intégrante de la présente résolution.

18-01-005

POINT 8
APPROPRIATION – SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a terminé l'année financière 2017 avec un surplus au 31 décembre 2017;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Qu'une appropriation d'un montant de 25 000 \$ soit puisée à même le surplus accumulé au 31 décembre 2017 afin de combler le budget pour l'équilibre budgétaire 2018.

18-01-006

POINT 9
TAUX D'INTÉRÊT SUR TOUTES TAXES DUES – ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit fixer le taux d'intérêt sur toutes les taxes dues;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le taux d'intérêt applicable pour l'année fiscale 2018 sur le solde d'un compte de taxes dues est fixé à 18% l'an.

POINT 6
PAROLE AU CONSEIL

Le maire remercie ses collègues du conseil municipal pour leur apport précieux dans la préparation du budget 2018 et remercie également tous les fonctionnaires municipaux qui ont participé à sa confection.

18-01-007

POINT 7
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 19 h 43.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale